Nations Unies S/2017/224



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période du 16 décembre 2016 au 1er mars 2017)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 décembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de l'application de son mandat tous les 90 jours. Il porte sur la période allant du 16 décembre 2016 au 1er mars 2017 et contient des recommandations sur les mesures à prendre pour adapter la Mission à la situation sur le terrain et lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat.

II. Situation politique et économique

Processus de paix

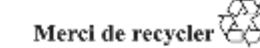
2. Depuis l'adoption, le 16 décembre 2016, de la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (Accord de paix). Gichira Kibara (Kenya), le nouveau Président du Comité national chargé des amendements constitutionnels établi en vertu du chapitre I de l'Accord de paix, s'est rendu à Djouba en décembre. Au cours de sa visite, il s'est entretenu avec les membres de son comité et de la Commission mixte de suivi et d'évaluation au sujet des travaux menés par le Comité et de la nécessité d'élaborer un plan d'action aux fins de la mise en œuvre du mandat de ce dernier. Le 15 décembre, le Ministère de la justice a inauguré le Comité technique relatif au processus consultatif pour la création de la Commission Vérité, réconciliation et apaisement, conformément au chapitre V de l'Accord de paix. Le comité technique est présidé par le Ministère de la justice et composé des représentants du Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, de la Commission de paix du Soudan du Sud, de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et des organisations confessionnelles et de la société civile. Dès sa création, le comité technique a entrepris de cartographier les schémas de conflit et les zones sensibles en vue de les examiner lors de consultations nationales.

3. Le 14 décembre, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir a annoncé le lancement d'une initiative de dialogue national sous son égide. Il a expliqué que le processus serait divisé en trois phases, à savoir des consultations populaires



17-03816 (F) 170317 170317





initiales, suivies de conférences régionales pour la paix et débouchant sur une conférence nationale, qui se tiendra à Djouba. Le Président a ajouté que le Gouvernement provisoire d'union nationale travaillerait en étroite collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux pour renforcer la crédibilité et l'efficacité du processus. Le 16 décembre, l'Assemblée législative nationale provisoire a approuvé la proposition concernant le dialogue national.

4. Le 19 décembre, M. Kiir a nommé quatre conseillers à la tête du processus, ainsi qu'un Comité directeur du dialogue national composé de 26 membres, parmi lesquels des parlementaires, des commandants militaires à la retraite et des chefs religieux et chargé de doter le dialogue national d'un plan et d'un calendrier, conformément aux termes de l'Accord de paix. Le Comité directeur sera secondé par cinq conseillers et un secrétariat de 15 membres représentant sept institutions nationales. Dans une lettre datée du 1er mars 2017 adressée à M. Kiir, Paride Taban, archevêque émérite du diocèse de Torit, a demandé à être déchargé de son rôle de Coprésident du Comité directeur, en invoquant son âge avancé et le fait qu'il avait déjà cessé ses fonctions officielles.

5. Le 21 février, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'ouverture de la deuxième session de l'Assemblée législative nationale provisoire, M. Kiir a souligné que le dialogue national, en tant que priorité principale du Gouvernement pour 2017, a été conçu de manière souple et transparente pour unifier le peuple sud-soudanais et consolider la paix et la sécurité. Selon M. Kiir, la mise en œuvre de l'Accord de paix, la reprise économique et l'amélioration des relations avec les partenaires régionaux et internationaux font partie des autres tâches prioritaires pour l'année 2017.

6. L'initiative relative au dialogue national que M. Kiir a proposée a suscité des réactions diverses. Le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS), dirigé par Riek Machar, a salué le principe de la mise en place d'un processus de dialogue national mais a exprimé son inquiétude concernant le contexte politique et les modalités de mise en œuvre, en s'interrogeant notamment sur la capacité de M. Kiir de diriger le processus. Le M/APLS a affirmé que le dialogue national devait être ancré dans le respect du principe de responsabilité et de justice, par l'intermédiaire du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, et compléter l'Accord de paix. Le dirigeant en exil du Mouvement démocratique national, Lam Akol, a fait valoir qu'un véritable dialogue national participatif ne pourrait avoir lieu sans parvenir au préalable à une situation de paix et a appelé à la tenue d'une conférence de dialogue national sans exclusive, qui serait organisée hors du pays par une entité neutre. D'autres dirigeants de l'opposition, y compris le Parti pour le changement démocratique et les anciens prisonniers politiques, ont salué l'initiative, tout en insistant sur la nécessité de ne laisser personne de côté. Les organisations confessionnelles et de la société civile ont généralement été favorables à la notion d'approche populaire du dialogue national, bien que certaines, telles que le Conseil des Églises du Soudan du Sud, aient émis des réserves quant à la configuration actuelle du Comité directeur. L'Équipe spéciale volontaire de la société civile chargée de la mise en œuvre de l'Accord de paix a examiné le rôle des organisations de la société civile dans l'initiative de dialogue national et accepté de consulter la population et de soumettre leurs conclusions au Comité directeur pour examen.

7. Le 29 janvier, en marge du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'ONU ont organisé une réunion consultative et publié une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé leurs vives inquiétudes concernant la propagation ininterrompue des combats, le risque d'atrocités criminelles et la situation humanitaire extrêmement difficile au Soudan du Sud. La déclaration avait pour objet d'appeler à une cessation immédiate des hostilités et à la mise en place d'un processus politique inclusif. Les trois organisations ont encouragé le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, Alpha Oumar Konaré, à entreprendre activement la navette diplomatique, en étroite consultation avec le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Festus Mogae, ainsi que l'IGAD et l'ONU, pour veiller à ce que le dialogue national soit inclusif et que l'Accord de paix soit appliqué.

Autres faits survenus sur le plan politique

8. Le 14 janvier, M. Kiir a publié un décret portant création de quatre États supplémentaires dans la région du Haut-Nil et de l'Équatoria occidental et redessinant les frontières administratives des États. En conséquence du décret, le nombre total d'États, qui était de 28 au titre du décret constitutif n° 36/2015, a été porté à 32. Le M/APLS, qui soutient Riek Machar dans l'opposition, ainsi que le Mouvement démocratique national ont condamné la création de nouveaux États. Toujours en janvier, M. Kiir a remplacé les gouverneurs des États de Boma, du Nil oriental, de Gbudwe, de Gogrial, de Ruweng et de Twic, et a nommé des gouverneurs pour les États nouvellement créés. Il a également rebaptisé les États d'Akobo, de Bieh, du Haut-Nil, du Latjor, de Maiwut et de Tamboura. Lors de la cérémonie d'investiture, qui s'est tenue le 20 janvier, M. Kiir a exhorté les nouveaux gouverneurs à améliorer les relations intercommunautaires et les a enjoints de conduire le processus de dialogue national dans leurs États respectifs. Au début du mois de février, M. Kiir a également remplacé les gouverneurs des États d'Imatong et de Fashoda.

9. Depuis février, cinq hauts responsables du Gouvernement et de l'armée ont démissionné de leurs fonctions, accusant M. Kiir et le commandement de l'APLS de mener un programme de domination ethnique par l'intermédiaire du Conseil des sages Jieng (Dinka). Il s'agissait notamment du Ministre du travail, de la fonction publique et de la mise en valeur des ressources humaines, issu du M/APLS dans l'opposition; du chef d'état-major adjoint de l'APLS, chargé de la logistique; du chef des tribunaux militaires de l'APLS; du Directeur de la justice militaire de l'APLS; et du commandant de brigade de l'APLS chargé de l'appui logistique.

Évolution de la situation économique

10. En décembre, un taux d'inflation à trois chiffres était enregistré pour le treizième mois consécutif, l'évolution de l'indice des prix à la consommation étant estimée à 479,7 % d'une année sur l'autre, en grande partie du fait de la dépréciation croissante de la livre sud-soudanaise et d'une production de pétrole qui demeure faible. La dépréciation rapide de la monnaie et les retards de versement des salaires ont sapé davantage le pouvoir d'achat des ménages sud-soudanais. Le 14 janvier, M. Kiir a remplacé le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de la Banque centrale ainsi que le Vice-Ministre des finances et de la planification économique. Le 23 janvier, il a remplacé le Conseil d'administration de l'entreprise publique

Nile Petroleum Company et a limogé son directeur général le 20 février. Il a demandé aux fonctionnaires récemment nommés de remédier de toute urgence à la détérioration de la situation économique. En outre, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Japon et de la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international a achevé sa mission au titre de l'article IV pour l'année 2016 au début du mois de décembre, et appelé à mettre en œuvre des mesures de stabilisation budgétaire et à faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques, et ce, en vue de relever les défis économiques. Le Fonds a exhorté les autorités à supprimer les subventions aux combustibles et les emplois fictifs payés par le Gouvernement et à réduire les coûts engendrés par les missions diplomatiques étrangères, ainsi qu'à respecter les critères applicables en matière de réserves minimales.

III. Situation en matière de sécurité

11. Les tensions sont restées vives dans les régions de l'Équatoria, du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal occidental, avec des conséquences dévastatrices pour la population civile. Les opérations de l'APLS dans le sud de l'Équatoria central et dans certaines zones de l'Équatoria occidental ont entraîné d'importants déplacements de civils, et des violations graves et systématiques des droits de l'homme ont été signalées. Les déplacements massifs ont également augmenté les actes de violences sexuelles perpétrés par des milices, des groupes de jeunes armés et des éléments des forces de sécurité. Les répercussions de la scission du M/APLS dans l'opposition et le remaniement qui a ensuite eu lieu entre les commandants locaux ont entraîné des combats sporadiques et une persistance de l'insécurité dans l'État de l'Unité. Dans l'État du Haut-Nil, des tensions internes ont abouti à des combats de faible intensité entre les forces Chillouk, lesquels ont été suivis à partir de la fin du mois de janvier par des combats opposant principalement les forces Chillouk, alliées à l'APLS dans l'opposition, et les milices alliées à l'APLS, près de Malakal et à Wau Shilluk, et entraînant des déplacements massifs de civils. Les affrontements intermittents entre les forces gouvernementales et les forces d'opposition dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental ont également créé un climat d'insécurité persistante et engendré des déplacements de civils continus.

Équatoria

12. L'Équatoria reste le théâtre d'opérations entre l'APLS et les éléments armés de l'opposition. Dans l'Équatoria central, le déploiement d'un grand nombre de soldats de l'APLS et la présence d'éléments armés de l'opposition aux alentours de Yei continuent de provoquer un climat d'insécurité et d'entraîner des déplacements de civils. À la suite du déploiement du personnel du Service national de sécurité à Yei, au début du mois de décembre, la situation en matière de sécurité dans la ville s'est améliorée, mais l'insécurité dans les zones environnantes restait problématique. Le 24 décembre, le Service national de sécurité et un groupe armé affilié à l'APLS se seraient affrontés sur la route reliant Yei et Maridi, à 2 kilomètres de Yei, causant la mort de deux soldats de l'APLS. Le 2 janvier, deux civils auraient été arrêtés par les forces de l'APLS présentes sur place et ont été retrouvés morts un peu plus tard. Le 6 janvier, les forces de l'APLS dans l'opposition ont affronté l'APLS à Morobo, au sud de Yei, entraînant une escalade de la violence dans la région. La MINUSS a organisé trois patrouilles dans la ville de Yei mais n'a cessé de se heurter aux

autorités, qui l'ont ainsi empêchée de mener des patrouilles dans les environs. À Djouba, la criminalité, le pillage des biens appartenant aux civils et le harcèlement de ces derniers, alimentés par l'effondrement de l'économie, sont une réalité quotidienne. Au cours des combats entre l'APLS et les forces de l'opposition, qui ont fait rage à partir du 22 janvier à Mondikolok, dans le payam de Lire et dans le comté de Kajo Keji, sept civils auraient été tués et une femme violée. Les combats se sont poursuivis le 23 janvier, journée au cours de laquelle une attaque aurait été menée contre le poste de police du payam de Lire, faisant deux blessés. Quelque 30 000 civils ayant fui la région, la ville de Kajo Keji compte désormais peu d'habitants, essentiellement des personnes âgées, des femmes et des enfants. La MINUSS a également reçu des informations selon lesquelles des gardiens de troupeaux de Dinka Bor, appuyés par l'APLS, se sont heurtés à des éléments armés de l'opposition dans les comtés de Kajo Keji et de Nyepo. Après maintes tentatives depuis le début du mois de février, la MINUSS a enfin pu accéder à la zone du 6 au 9 février, et a constaté qu'un grand nombre de civils avaient été déplacés et que des soldats de l'APLS avaient pillé des maisons et arrêté des civils de façon arbitraire.

13. Dans l'Équatoria oriental, l'insécurité le long des principaux axes routiers demeure préoccupante. Le 17 décembre, un officier de la Police nationale sud-soudanaise et un enfant auraient été tués dans une embuscade à l'ouest de Magwe, tandis qu'un certain nombre de soldats de l'APLS auraient été tués de la même manière à l'ouest de la ville de Torit. Plusieurs embuscades contre des véhicules civils auraient été tendues par des hommes armés portant des uniformes du gouvernement. Le 2 janvier, des personnes soupçonnées d'appartenir aux forces de l'APLS dans l'opposition se seraient heurtées à l'APLS le long de la route reliant Torit et Djouba, à l'ouest de la ville de Torit, tuant trois soldats de l'APLS et en blessant deux autres. Le même jour, d'autres éléments du même groupe ont attaqué une prison le long de la route reliant Torit et Magwe, au sud-ouest de la ville de Torit. Six gardiens de prison ont par la suite été portés disparus. Le 3 janvier, deux pompiers auraient été tués lorsque des éléments de l'opposition ont attaqué le poste de police de Lolere, à l'ouest de la ville de Torit, sur la route entre Torit et Djouba.

14. Dans l'Équatoria occidental, les éléments du Front patriotique populaire du Soudan du Sud sont soupçonnés d'avoir attaqué, le 18 décembre, un poste militaire à Bazungua, dans le comté de Yambio, tuant deux soldats du mouvement progouvernemental de libération nationale du Soudan du Sud. Le 28 décembre, à Rimenze Boma, au nord-est de la ville de Yambio, les membres présumés du Front patriotique ont tendu une embuscade à un convoi de l'APLS et tué deux de ses soldats. En janvier, le Gouvernement est soupçonné d'avoir poursuivi ses opérations militaires contre le Front patriotique à Rimenze, à Bazungua, à Bodo et à Buzumburu. Les personnes déplacées originaires de ces régions ont affirmé que des soldats de l'APLS avaient tué des civils, agressé sexuellement des femmes et pillé et détruit des biens.

Région du Haut-Nil

15. Les conditions de sécurité sont restées difficiles dans la région du Haut-Nil, des affrontements ayant été signalés dans plusieurs endroits du Haut-Nil au cours de la période considérée. À la fin du mois de décembre, des combats ont éclaté à Bunj, dans le comté de Maban, entre la communauté d'accueil et des réfugiés du camp de Doro, obligeant des centaines de réfugiés à fuir aux abords des installations de la MINUSS et des organismes des Nations Unies, en vue d'obtenir une protection.

Selon des responsables locaux, 32 personnes auraient trouvé la mort dans les combats. À Nasser, le face-à-face de l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar s'est poursuivi, et les deux parties ont procédé à un échange de tirs nourris à proximité de la base de la MINUSS. Le 2 janvier, une patrouille pédestre de l'APLS a essuyé des tirs de l'APLS dans l'opposition à proximité de la base de la MINUSS, endommageant les conteneurs à usage de bureaux et un véhicule blindé de transport de troupes de la MINUSS. Dans les jours qui ont suivi, la MINUSS a observé des hélicoptères de l'APLS bombarder les positions de l'APLS dans l'opposition et atterrir près de celles-ci, ainsi qu'un échange de tirs d'armes de petit calibre à Kuarenga, à l'ouest de la base de la MINUSS. Dans le nord du comté de Manyo, des affrontements ont été signalés les 3 et 4 janvier entre les forces Chillouk « Aguelek », agissant sous le commandement de Johnson Olony, et les forces associées au Mouvement démocratique national, dirigé par Lam Akol. Deux hauts fonctionnaires du Mouvement démocratique national, les généraux Yohannes Okiech et Gabriel Tanginye, auraient été tués au cours de ces affrontements. Entre le 25 et le 28 janvier, des combats ont eu lieu entre l'APLS et les forces du général Olony sur la rive occidentale du Nil près de Malakal, causant d'importants déplacements de civils. L'APLS a lourdement bombardé des positions à Burkiny, au sud de Wau Shilluk. De violents combats auraient également fait rage à Doleib Hill. Le 30 janvier, des affrontements ont éclaté entre l'APLS et les forces de l'opposition dans la zone de Renk. Le 8 février, l'APLS aurait affronté les forces Aguelek près de leurs bastions d'Owachi (à 20 km au sud-ouest de la ville de Malakal) et de Tonga (à 80 km à l'ouest de Malakal), faisant de nombreuses victimes de part et d'autre. Des combats ont également été signalés le 13 février dans la région d'Owachi et des informations selon lesquelles l'APLS aurait réussi à prendre le contrôle de la région ont été diffusées. Le 20 février, l'APLS s'est heurtée à l'APLS dans l'opposition pro-Machar dans la zone de Canal (Khorfulus), dans le comté de Panyikang. À Malakal, la MINUSS a observé l'arrivée de renforts et de réapprovisionnement destinés à l'APLS peu avant le 9 février, au moment où elle a relevé des tirs intermittents d'armes de gros calibres, provenant de la base de l'APLS, située au nord de la base de la MINUSS à Malakal, et dirigés vers Wau Shilluk. La MINUSS a été témoin de tirs d'artillerie atterrissant sur la rive occidentale ainsi qu'autour de la base de l'APLS, située sur la rive orientale du Nil. Dans les jours qui ont suivi, la MINUSS a constaté des déplacements par bateau de soldats et de civils, mais aussi de ce qui semblait être des biens pillés, de Wau Shilluk à Ditang. La concentration de forces et les signalements faisant état du déplacement des troupes de l'APLS vers les positions de l'opposition au nord de Malakal semblent indiquer que les affrontements sont susceptibles de se poursuivre.

16. L'insécurité dans le sud et dans le centre de l'Unité demeure, les informations faisant état de mobilisation des troupes, d'affrontements entre les parties belligérantes, de pillages et de destruction de biens civils. Les leaders de l'opposition pro-Machar ont affirmé qu'une force conjointe de l'APLS et des forces de l'opposition associées à Taban Deng Gai ont attaqué leurs positions dans les comtés de Koch et de Mayendit entre le 12 et le 18 décembre, faisant au moins 14 morts parmi les civils et entraînant le pillage de biens civils. Le 27 décembre, les forces de l'opposition pro-Machar ont arrêté le Commissaire du comté de Panyijar, nommé par le Gouvernement, dès son atterrissage à Ganyiel, dans ledit comté. L'opposition pro-Machar a affirmé par la suite que le Commissaire du comté avait fait défection. Par ailleurs, à Roubkona, un colonel ainsi qu'un certain nombre de soldats de l'APLS se sont ralliés à l'opposition pro-Machar. Une embuscade, qui

aurait été tendue le 10 janvier près du croisement des routes menant à Mayom, par des hommes armés affiliés au colonel ayant fait défection, aurait fait quatre morts et deux blessés parmi les soldats de l'APLS. Dans le sud de l'Unité, les attaques et les contre-attaques menées par les forces progouvernementales et de l'opposition pro-Machar se sont poursuivies dans les zones entourant les comtés de Leer et de Mayendit, faisant au moins 10 victimes civiles.

17. Dans l'État de Jongleï, des affrontements entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition pro-Machar ont éclaté le 15 février à Panyok, dans le comté d'Ouror, une zone contrôlée par l'opposition. L'APLS a consolidé sa position à Yuai et a envoyé des renforts à Bor, notamment du matériel lourd. Dans le même temps, des informations ont fait état de l'insécurité sur la route reliant Pibor et Gumuruk. Dans le village de Kavagoch, deux civils ont été tués et cinq autres ont été blessés dans une embuscade. En outre, des hommes armés ont attaqué un véhicule de l'APLS et un camion de bétail entre Tangjon et Black Rock.

Région du Bahr el-Ghazal

18. Des affrontements sporadiques le long des lignes de fracture du Bahr el-Ghazal se sont poursuivis et les informations ont continué de faire état d'un climat d'anarchie générale, où des hommes en uniforme assassinaient et harcelaient les civils aux alentours de Wau. Dans d'autres parties de la région, des incidents concernant des vols de bétail, dont certains impliquaient des soldats de l'APLS ont été signalés. Alors que le Gouvernement maintient le contrôle des grandes villes de l'État du Bahr el-Ghazal occidental, des éléments armés de l'opposition restent présents dans les environs. L'APLS et les groupes progouvernementaux ont continué de s'affronter avec des éléments de l'opposition, y compris l'APLS, dans l'opposition, au sud de Wau, notamment autour de Bisellia et de Bussere. Les forces de l'opposition auraient également été actives à la périphérie de la ville de Raga et, le 30 décembre, le Gouverneur de Lol aurait été pris en embuscade au cours de ce qui semblait être une attaque ciblée. Dans l'intervalle, l'accès de la MINUSS aux zones situées au-delà de Wau et d'Aweil est demeuré restreint par les autorités locales. En janvier, les violences ayant éclaté entre les éleveurs de Tonj et de Gogrial, appuyés par les forces gouvernementales, et les agriculteurs de Wau, aidés par l'APLS dans l'opposition, ont abouti à des assassinats, des dommages matériels, des pillages et des déplacements de civils.

Conflits intercommunautaires

19. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, des violences intercommunautaires, notamment des attaques menées par des gardiens de troupeaux dinka armés, dans les comtés de Melen, de Wadalelo, de Kwajena et du fleuve Jour, ont provoqué le déplacement de quelque 5 500 civils qui ont fui vers la ville de Wau. Afin d'enrayer la violence, les autorités locales se sont mises d'accord pour que les pasteurs retournent dans leurs États d'origine et pour identifier et poursuivre les fauteurs de troubles. Dans le Jongleï, l'insécurité s'est accrue pendant la saison sèche, durant laquelle des vols de bétail ont été signalés dans l'agglomération de Bor. Le 16 janvier, dans le comté de Dak, une attaque par des voleurs de bétail a fait 12 morts parmi les civils. Six enfants éthiopiens auraient été enlevés par des gardiens de troupeaux murle à Pochala. Le 19 janvier, les autorités éthiopiennes ont donné 15 jours aux gardiens de troupeaux murle pour relâcher les enfants éthiopiens enlevés. Les dividendes de la paix générés par une série de consultations

communautaires menées dans les États de Jongleï et de Boma de mai à décembre 2016 risquent d'être compromis par la résurgence des vols de bétail et des enlèvements d'enfants. Dans l'Unité, le conflit frontalier et territorial qui oppose depuis longtemps les comtés de Koch et de Rubkona s'est traduit par des vols de bétail et des attaques dans les deux comtés. Des responsables locaux de Buaw, dans le comté de Koch, ont affirmé que des jeunes armés originaires de Rubkona avaient volé du bétail en provoquant la mort de civils. À Rubkway, à l'extérieur de Leer, les tensions intercommunautaires ont également fait des victimes parmi les civils. Dans les Lacs, les tensions intercommunautaires et les vols de bétail sont demeurés à un niveau préoccupant. Le 30 décembre, 15 personnes auraient été tuées lors d'affrontements entre des jeunes Belle du Barghel payam et des jeunes Gok du comté de Cueibet.

IV. Situation humanitaire

20. Pendant la période concernée, la situation humanitaire s'est considérablement détériorée au Soudan du Sud, la famine ayant été déclarée dans plusieurs endroits de l'Unité, où environ un peu plus de 100 000 personnes sont privées de nourriture. Ailleurs dans le pays, 1 million de personnes encore sont au bord de la famine. Depuis janvier, plus de 108 600 personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, ont fui vers l'Ouganda. Le nombre de réfugiés présents en Ouganda s'élève désormais à plus de 755 000, et le nombre total de réfugiés sud-soudanais présents dans les pays limitrophes – notamment l'Éthiopie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan – à plus de 1,54 million. Les civils ont continué d'être déplacés à l'intérieur du pays, en raison notamment d'affrontements à Wau Shilluk et dans ses environs. Début février, le pays comptait plus de 1,9 million de personnes déplacées.

21. L'insécurité alimentaire et la malnutrition ont continué de s'aggraver durant la période considérée. Le 20 février, dans l'Unité, les comtés de Leer et Mayendit ont été déclarés en état de famine, et Koch est considérée comme une zone à risque élevé. Quelque 4,9 millions de personnes sont désormais gravement touchées par l'insécurité alimentaire au Soudan du Sud, et ce nombre devrait passer à 5,5 millions au plus fort de la période de soudure en juillet, si rien n'est fait pour réduire la gravité de la crise alimentaire et empêcher sa propagation. Plus d'un million d'enfants, selon les estimations, souffrent de malnutrition sévère. D'après le rapport d'évaluation établi à partir du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié le 20 février, 14 des 23 comtés passés en revue affichent des taux de malnutrition sévère égaux ou supérieurs au seuil d'urgence de 15 %, atteignant 42 % dans certaines zones.

22. Les maladies transmissibles ont continué de se propager. Une épidémie de choléra, qui a débuté en juin 2016, s'est poursuivie dans les Lacs, le Jongleï, l'Unité et l'Équatoria central, avec 5 085 cas de choléra (55 % de femmes), dont 105 décès (soit un taux de létalité de 2,06 %), recensés dans 12 comtés, au 17 février. Le paludisme reste la première cause de morbidité, suivi par la diarrhée aqueuse aiguë et les infections respiratoires aiguës. Le nombre de cas de kala-azar, maladie tropicale mortelle, est en augmentation, avec 236 cas (138 femmes) recensés au 12 février. Des cas de rougeole ont été confirmés dans trois comtés depuis le début de l'année, et une épidémie touche actuellement la ville de Wau dans le Bahr El Ghazal occidental. La violence et les déplacements de population dont la région

de l'Équatoria est actuellement le théâtre ont frappé des populations où la prévalence du VIH/sida est la plus élevée, et perturbé l'accès à des soins vitaux. Dans le cadre de la campagne en cours de sensibilisation au VIH/sida de la MINUSS et du programme L'ONU avec nous, 61 330 personnes (41 010 hommes et 20 320 femmes) en plus des 25 660 déplacés (dont 10 990 femmes) hébergés dans les sites de protection des civils de la MINUSS, ont reçu une information sur cette maladie.

23. L'environnement opérationnel est demeuré difficile et dangereux tout au long de la période considérée, en raison de l'insécurité due aux opérations militaires prévues ou en cours qui rendaient inévitables le transfert de personnel et perturbaient l'acheminement de l'aide humanitaire vers des zones où elle faisait cruellement défaut. En décembre, au moins 116 humanitaires ont été transférés hors de l'Équatoria central, du Haut-Nil et de l'Unité, et au moins 42 en janvier hors du Haut-Nil et de l'Unité. En décembre, lors des combats qui se sont déroulés dans le camp de réfugiés de Doro, dans le comté de Maban, les sites d'hébergement et les installations des humanitaires, notamment les dispensaires et les écoles, ont été vandalisés et pillés. Les affrontements qui ont secoué Wau Shilluk ont contraint les organisations humanitaires à déplacer leurs effectifs et à suspendre leurs activités essentielles; leurs locaux et fournitures auraient été pillés. On a appris également que des installations humanitaires ont été pillées lors des affrontements qui ont eu lieu à Yuai en février, et les agents qui s'y trouvent ont été réinstallés à Motot et Walgak. En décembre, deux humanitaires de haut rang – dont le directeur de pays du Norwegian Refugee Council – ont été expulsés du Soudan du Sud, ce qui porte à quatre le nombre de travailleurs humanitaires déclarés persona non grata, expulsés ou éloignés de force en novembre et en décembre. En janvier, au moins trois humanitaires ont été tués, ce qui porte à 70 le nombre total de travailleurs humanitaires tués depuis le début de la crise.

24. Malgré les difficultés rencontrées, les acteurs humanitaires ont poursuivi leur action. En 2016, plus de 5,1 millions de personnes ont reçu aide et protection de la part d'organisations humanitaires et le Plan d'aide humanitaire a été financé à plus de 85 %, avec 1,1 milliard de dollars reçus sur les 1,3 milliard demandés. Le plan d'aide humanitaire pour 2017 a été lancé le 21 février, avec un appel à contributions de 1,6 milliard de dollars pour fournir une aide vitale et une protection à 5,8 millions de personnes qui en ont cruellement besoin, dans l'ensemble du pays. Une amplification concertée et multisectorielle des interventions se met en place dans les comtés frappés ou menacés par la famine.

V. Bilan de l'exécution des tâches prescrites par le mandat de la Mission

A. Protection des civils

25. Afin de d'honorer son obligation de protéger les civils, en particulier les déplacés, des violences physiques, la MINUSS a continué de suivre une approche coordonnée à trois niveaux, qui comporte notamment la création d'un environnement protecteur et l'appui au processus de paix, et qui est mise en œuvre grâce aux bons offices de mon Représentant spécial. Après son arrivée en janvier, mon nouveau Représentant spécial a rencontré des dirigeants nationaux, dont le

Président, ainsi que des hauts responsables de l'appareil d'État, des dirigeants communautaires et des journalistes à l'occasion de ses déplacements à Rumbek, Wau, Bentiu, Leer, Malakal et Yambio. Il a rappelé la nécessité de faire cesser immédiatement les hostilités pour permettre aux personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers, et de garantir la liberté de circulation de la MINUSS pour qu'elle puisse assurer la protection des civils. En compagnie de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, il s'est également entretenu avec des acteurs clefs de la politique nationale, à l'étranger, en marge du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba en janvier, afin de plaider en faveur de la reprise du processus de paix. Tandis que mon Représentant spécial continue de discuter avec les parties prenantes nationales, au Soudan du Sud d'une relance du processus de paix, l'Envoyé spécial tient des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux ainsi qu'avec les acteurs nationaux résidant hors du pays.

26. Au premier niveau de son approche, la protection par le dialogue et l'engagement politique, la MINUSS a organisé 41 ateliers sur des thèmes liés à la cohésion sociale, la réconciliation et la gestion des conflits. Plus de 5 300 participants (dont 1 300 femmes), notamment des responsables à l'échelon national et local, des chefs coutumiers et des représentants des jeunes et des femmes, ont bénéficié de ces ateliers organisés dans des collectivités de tout le pays et dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Des griefs très anciens, et le problème de la mise en cause des responsables des exactions commises durant les élections générales de 2010 dans l'Aweil-Est, ont été abordés dans le cadre d'un forum communautaire facilité par la MINUSS. Dans les Lacs-Ouest, la MINUSS a organisé un forum à l'intention des législateurs nationaux afin de rechercher des solutions aux principales causes de conflits intercommunautaire, notamment les conséquences d'un prix trop élevé payé pour les fiancées. Une série de consultations communautaires entre les Dinka Bor du Jongleï et les Murle du Boma, engagée en mai 2016, a abouti à une conférence de paix qui s'est tenue à Pibor en décembre, avec l'appui de la MINUSS, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les solutions proposées à l'issue de cette conférence ont porté sur des formes de conflits telles que les vols de bétail et les enlèvements d'enfants, divers moyens de subsistance possibles et la collaboration interétatique à des projets de consolidation de la paix. À Yambio, la MINUSS a animé un atelier sur le rôle de la jeunesse dans la gestion des conflits, auquel ont participé des membres de l'association de la jeunesse locale ainsi que des combattants et ex combattants. En décembre et en février, la MINUSS a conduit des missions intégrées à Yei et animé un forum de dialogue sur les relations entre civils et militaires, auquel ont participé des représentants du gouvernement et des organes de sécurité, des chefs coutumiers et religieux, et des dirigeants de mouvements de jeunes et de femmes. En janvier, les antennes de la MINUSS à Aweil et à Kuacjok ont appuyé une conférence sur la gestion des conflits transfrontières liés à la transhumance du bétail entre Aweil et Gogrial, qui a abouti à un accord sur les grands principes devant régir les migrations pastorales interétatiques.

27. Au deuxième niveau de son approche, la protection des civils menacés de violences physiques, la MINUSS a continué de protéger 223 926 personnes déplacées regroupées dans six sites de protection des civils de la MINUSS répartis sur l'ensemble du territoire : 120 011 à Bentiu, 38 942 à Djouba, 33 191 à Malakal, 681 à Melout, 1 976 à Bor et 28 925 à Wau.

28. Au 24 février, 1 969 atteintes à la sécurité avaient été signalées sur les sites de protection de civils et 2 930 personnes (dont 117 femmes) étaient détenues dans trois centres de détention à Djouba, à Bentiu et à Malakal. Pour atténuer les risques de violences et les tensions intercommunautaires sur les sites, la MINUSS a mené des formations et des campagnes de sensibilisation auprès des résidents, y compris les dirigeants locaux, pour appeler leur attention sur la responsabilité qu'ils avaient de préserver le caractère civil des sites et de contribuer aux opérations de recherche d'armes. En collaboration avec les partenaires humanitaires, la Mission a appuyé la désignation de dirigeants locaux sur les sites de Bentiu et de Malakal afin d'encourager une représentation inclusive de l'ensemble des communautés.

29. À Djouba, la MINUSS a constitué des unités de patrouille pédestre intégrées composées de militaires, de policiers et de membres du personnel civil afin de faciliter le dialogue avec les communautés d'accueil et les déplacés. Au cours de la période considérée, elle a constaté une augmentation du nombre de munitions réelles confisquées dans la zone exempte d'armes de Djouba et une réduction parallèle du nombre d'attaques dirigées contre des civils et d'activités criminelles. Elle a réalisé les évaluations préalables à la création d'une zone exempte d'armes autour des sites de protection de civils de Bentiu et de Bor. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur le déploiement préventif et les patrouilles visant à empêcher les actes de violence contre les civils au-delà de ses sites de protection de civils. Au total, 10 340 patrouilles ont été effectuées au cours de la période considérée, notamment à Kajo Keji et à Yei. Des déplacés se trouvent toujours dans la zone de protection temporaire de Leer, dans le sud de l'État de l'Unité, où ils se sont réfugiés depuis la reprise des violences au mois d'août. La police de la MINUSS a continué de tenir des consultations hebdomadaires avec le Service de police sud-soudanais, les dirigeants locaux et la société civile au sujet de la protection des civils. La Mission a régulièrement effectué des patrouilles hors des sites de protection des civils de Bentiu, Bor, Malakal et Wau, l'objectif étant de prévenir la violence sexuelle et sexiste et d'autres crimes.

31. La MINUSS a redoublé d'efforts pour sensibiliser le public à la tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et sexiste, y compris la violence sexuelle liée aux conflits. Dans le cadre de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes », menée en collaboration avec l'ONU et les partenaires nationaux, elle a formulé des messages clefs autour du thème « de la paix dans nos foyers à la paix au Soudan du Sud » et établi des contacts directs avec les membres des groupes de surveillance de proximité, les chefs religieux et les enseignants dont la position influence les relations hommes-femmes et le comportement de la population. De plus, dans le cadre des Journées portes ouvertes pour les femmes et la paix réunissant les responsables de l'ONU et les femmes qui occupent des postes de direction, elle a contribué à l'organisation d'un forum des femmes pour la paix à Wau, en vue de manifestations similaires dans d'autres lieux.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

32. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué de suivre et de vérifier les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi que les allégations de violations du droit international humanitaire, de mener des enquêtes sur ces allégations et d'en rendre compte. Elle s'est également attachée à suivre les cas de discours haineux et d'incitation à la violence, à enquêter sur ces

cas et à en rendre compte. L'insécurité qui règne dans le pays et le refus des autorités de donner accès à la Mission ont continué de limiter sa capacité à suivre et à vérifier les violations et atteintes présumées, notamment les meurtres de civils, les actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants, les violences sexuelles liées au conflit, y compris viols et viols collectifs, les arrestations et détentions arbitraires, le pillage et la destruction de biens appartenant à des civils, les déplacements forcés de civils et les restrictions des libertés d'expression, d'association et de réunion. Autant les membres des forces gouvernementales que les membres des forces de l'opposition se sont rendus coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, mais ce sont les membres des forces gouvernementales, notamment des combattants de l'APLS et des membres du Service national de sécurité, qui ont commis la majorité des cas relevés par la MINUSS. Ce constat est peut-être dû en partie au fait que la MINUSS n'a pas pu accéder à l'ensemble des zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition et d'autres groupes armés.

33. Du 14 au 17 février, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme s'est rendu à Djouba et à Malakal et a rencontré des représentants du Gouvernement, des forces de sécurité, de la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, des organisations confessionnelles et des organisations de la société civile ainsi que des partenaires humanitaires et des victimes de violations des droits de l'homme. Dans un communiqué de presse daté du 17 février, il a condamné la situation en matière de droits de l'homme, déplorant que l'APLS ait perpétré des actes qui pourraient être qualifiés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et demandé que les auteurs d'atrocités criminelles répondent de leurs actes, qu'il soit mis fin aux détentions arbitraires et prolongées et que la sécurité des défenseurs des droits de l'homme soit assurée.

34. En décembre, la Mission a créé un groupe de travail sur la prévention des atrocités criminelles de masse chargé, d'une part, de surveiller les propos haineux véhiculés dans les déclarations publiques des dirigeants sud-soudanais, sur les réseaux sociaux et les radios locales, d'autre part d'élaborer, avec le concours d'un groupe de travail au niveau du Siège, un plan d'action cohérent à l'échelle du système des Nations Unies pour atténuer les risques d'atrocités criminelles. De plus, la station de radio de la MINUSS, Radio Miraya, a commencé à diffuser la troisième partie d'un feuilleton conçu pour lutter contre les discours haineux et l'incitation à la haine. La Mission a également mis à disposition du personnel pour former, dans le cadre d'un atelier organisé par le PNUD en novembre, 25 journalistes sud-soudanais au journalisme en temps de conflit et à la lutte contre les discours haineux.

35. Si les affrontements entre l'APLS et le M/APLS dans l'opposition et les groupes armés qui lui sont alliés ont continué de donner lieu à des violations des droits de l'homme et à des atteintes à ces droits partout dans le pays, c'est l'Équatoria, l'État du Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal occidental qui ont été les plus touchés pendant la période considérée. La situation à Yei, dans l'Équatoria central, est toujours source de grave préoccupation. Au début du mois de janvier, par exemple, deux membres de l'APLS auraient ouvert le feu à un enterrement, faisant au moins un mort et cinq blessés parmi la population civile. Le 12 janvier, des éléments de l'APLS ont tiré sur un groupe de 10 jeunes Kakwa après les avoir placés en détention, tuant quatre sur le coup et blessant quatre autres. Ils ont arrêté un médecin qui s'occupait des blessés, l'ont accusé de soigner des rebelles, ont

empêché l'évacuation sanitaire de deux des blessés et ont arrêté trois soignants qui les accompagnaient. Au moins un des blessés a succombé par la suite à ses blessures. Des éléments de l'APLS et des membres de la milice Mathiang Anyoor qui lui est alliée auraient également tué d'autres personnes et incendié des habitations aux alentours de Yei. Le 16 janvier, par exemple, des miliciens Mathiang Anyoor auraient incendié au moins 14 maisons à Lutaya ainsi que le centre pastoral diocésain. Ailleurs dans l'Équatoria central, pendant les violences perpétrées à Kajo Keji, des membres de l'APLS auraient attaqué des civils, tué certains, commis des violences sexuelles liées au conflit et brûlé des habitations, provoquant des déplacements massifs de civils. Le 11 février, dans le village de Koubi, des éléments de l'APLS ont mené des attaques aveugles contre les civils, violé un nombre non confirmé de femmes et arrêté environ 48 personnes, qui, à l'exception de quatre d'entre elles, ont toutes été libérées.

36. Début janvier, dans l'Équatoria occidental, des combattants de l'APLS ont attaqué le payam de Banzungu et la région alentour, tué et blessé des civils, violé des femmes et incendié des biens. Les civils étaient souvent accusés par les membres de l'APLS de soutenir les « rebelles ». Les attaques ont provoqué des déplacements massifs de civils, et à la mi-janvier, au moins 5 000 déplacés avaient trouvé refuge dans l'église catholique de Rimenze.

37. Au moins cinq civils seraient morts à la suite des combats qui ont opposé l'APLS et le M/APLS dans l'opposition le 25 janvier dans l'État du Haut-Nil, et plus de 20 personnes ont été blessées les 27 et 28 janvier à Wau Shilluk. D'après des témoins, des membres de l'APLS ont fouillé les maisons une à une, brûlé des habitations, pillé des biens et abattu un homme près du marché et une femme à son domicile; un corps calciné a été retrouvé dans les ruines d'une habitation. Des partenaires humanitaires ont signalé que près de 18 000 déplacés étaient arrivés à Kodok (à 50 kilomètres au nord-ouest de Malakal) et plus de 13 500 à Aburoc (à 25 kilomètres au nord-ouest de Kodok) en raison des hostilités en cours. L'APLS a empêché à plusieurs reprises le personnel de la MINUSS de se rendre à Wau Shilluk et à Kodok pour vérifier ces informations.

38. Les attaques commises par des groupes armés non identifiés contre des civils ont connu un pic au cours de la période considérée, en particulier dans l'Équatoria occidental et l'Équatoria central. Le 16 décembre, par exemple, un groupe d'hommes armés a attaqué un véhicule entre Djouba et Torit à hauteur de Khordilep, à environ 24 kilomètres de Torit. Les assaillants ont mis le feu au véhicule et tué huit des 11 passagers. Le 25 décembre, dans l'État du Jongleï, des hommes armés ont abattu sept civils et blessé deux autres dans le village de Baping, le payam de Nyuak et le comté du Twic oriental.

39. Des violations des droits de l'homme ont continué d'être commises dans le cadre de l'administration de la justice. La MINUSS a recensé plusieurs cas de détention arbitraire et prolongée, de détention par procuration, d'ingérence du pouvoir exécutif dans le système judiciaire, d'arrestations pour affaires civiles et de détention de mineurs aux côtés d'adultes et observé que les conditions de détention ne répondaient pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle a également relevé des cas de détention pour motifs politiques. Le Service national de sécurité a continué de garder des personnes au secret dans ses centres de détention, notamment à Jebel (Djouba), sans que celles-ci ne puissent entrer en communication avec leurs proches ou un avocat. Depuis qu'il a été expulsé de

Nairobi vers le Soudan du Sud, le 3 novembre, le porte-parole du M/APLS dans l'opposition, James Gadtek Dak, est toujours détenu au secret par le Service national de sécurité. Il jouissait du statut de réfugié au Kenya.

40. Les autorités ont continué de réprimer la liberté d'expression, de réunion et d'association. Le 24 janvier, à Djouba, des soldats de l'APLS ont arrêté quatre journalistes, dont un travaillant pour Miraya, la radio de la MINUSS, et trois autres qui effectuaient un reportage sur la fourniture de services médicaux gratuits par une équipe de médecins militaires marocains. Les soldats ont détenu et interrogé les journalistes pendant cinq heures puis accusé trois d'entre eux de publier des travaux critiquant le Gouvernement. À Wau, les 10 et 11 janvier, des agents du Service national de sécurité ont arrêté 11 fonctionnaires, dont 2 femmes, et les ont maintenus au secret pendant deux jours. Ces fonctionnaires auraient été placés en détention en raison d'un différend au sujet de la réaffectation à Lol après la division du Bahr el-Ghazal occidental. Deux d'entre eux ont ensuite été libérés, tandis que les neuf autres ont été transférés de force à Raja, dans l'État de Lol.

41. Conformément à la résolution 2327 (2016), la MINUSS a continué de suivre particulièrement les cas de violations et sévices dont sont victimes des enfants, d'enquêter sur ces cas, de les vérifier et d'en rendre compte expressément et publiquement. Pendant la période considérée, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a recensé et vérifié un total de 38 cas touchant 1 084 enfants au Soudan du Sud (582 garçons et 502 filles). La plupart de ces violations auraient été commises par l'APLS et l'APLS dans l'opposition, qu'il s'agisse de la faction pro-Riek Machar ou de celle pro-Taban Deng. Les violations les plus fréquemment recensées étaient le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties au conflit (48 % des cas), les meurtres ou les atteintes à l'intégrité physique d'enfants (21 %), les attaques d'écoles ou leur utilisation à des fins militaires (12 %), la violence sexuelle à l'égard des filles mineures (9 %), les attaques d'hôpitaux (5 %) et les enlèvements d'enfants et le refus d'accès à l'aide humanitaire (5 %). Les enfants ont été particulièrement exposés aux violations dans les États de l'Équatoria central et de l'Équatoria occidental (46 et 36 %, respectivement, de l'ensemble des violations signalées) au mois de décembre, et dans l'État de l'Unité (55 %) au mois de janvier.

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

42. La présence de la MINUSS à Yambio (Équatoria occidental) et à Torit (Équatoria oriental) a contribué à l'instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire dans les villes. La MINUSS a intensifié ses patrouilles dans la ville de Torit et aux alentours, face à la détérioration de la situation dans cette zone. Dans l'Équatoria occidental, elle a effectué une patrouille avec les partenaires humanitaires pour évaluer la situation des personnes déplacées à Rimenze. La présence continue de la MINUSS dans la ville de Leer (État de l'Unité), à travers sa base opérationnelle temporaire, a permis aux organisations humanitaires d'effectuer des missions pour venir en aide aux personnes déplacées dans la zone de protection temporaire correspondante. La MINUSS a en outre effectué des patrouilles supplémentaires dans les environs du site de protection des civils de Bentiu, dans le cadre de la stratégie « Beyond Bentiu ». La MINUSS a

également collaboré avec les acteurs humanitaires à l'élaboration de plans d'urgence à Djouba, Bor, Bentiu, Malakal, Melut, Wau, Torit et Yambio, y compris le prépositionnement dans les locaux de l'ONU de matériel permettant de sauver des vies.

43. Avec l'arrivée de la saison sèche, la MINUSS a redoublé d'efforts pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a entretenu environ 530 kilomètres de routes principales d'approvisionnement à travers le pays, permettant ainsi aux organisations humanitaires de prépositionner des fournitures d'aide humanitaire pendant la saison sèche. Sur demande, elle a fourni, en dernier recours, une force de protection destinée à sécuriser les largages de vivres, les convois et d'autres activités humanitaires dans diverses localités. Les patrouilles de la MINUSS, qui visent à permettre l'accès aux zones où des violences, des déplacements et des violations des droits de l'homme avaient été signalés, ont fréquemment été empêchées de circuler librement.

44. Le Service de la lutte antimines a déployé 28 équipes de lutte antimines pour inspecter et déminer les routes, les pistes d'atterrissage et les sites d'atterrissage pour hélicoptères, ce qui a amélioré la sécurité et l'accès humanitaire. Une superficie totale de 2 161 713 mètres carrés a été déminée et restituée après le retrait et la destruction de 16 666 engins explosifs et 137 216 munitions d'armes légères.

D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

45. Dans l'ensemble, on ne note guère de progrès dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix. La police de la MINUSS a fourni un appui à la Police nationale sud-soudanaise pour la création de l'Unité mixte intégrée de police, y compris la définition d'une stratégie globale, du concept des opérations et des mandats. L'équipe de gestion mixte, composée d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de la Police nationale sud-soudanaise dans l'Opposition et dirigée par le Premier Vice-Président Taban Deng Gai, a élaboré et approuvé, en étroite coordination avec la police de la MINUSS, un plan de formation et un programme d'enseignement pour l'Unité mixte intégrée de police, le PNUD fournissant un appui logistique. Jusqu'à présent, 66 officiers supérieurs (dont quatre femmes) ont suivi une formation au Centre de formation de la police et des préparatifs sont en cours pour la formation des 1 121 (dont 216 femmes) autres membres, qui font actuellement l'objet d'un examen conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

46. Le 25 janvier, le conseil du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a tenu sa première réunion depuis le 30 juin 2016 avec des représentants de l'APLS, de la faction pro-Taban de l'APLS dans l'opposition et d'anciens prisonniers politiques. Dans le même temps, avec le déploiement de deux nouvelles équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme dans les bases de la MINUSS à Pibor et à Leer, 11 équipes au total sont désormais opérationnelles. L'absence de liberté de circulation et d'habilitations de sécurité pour les déplacements des patrouilles continue de poser problème.

47. Le Secrétariat a continué de collaborer avec la Commission de l'Union africaine à la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, dans le plein

respect du rôle de chef de file de l'Union africaine sur cette question. Des représentants du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et du Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine se sont rencontrés à New York et à Addis-Abeba. Lors de l'élaboration de projets d'actes juridiques constitutifs pour le tribunal mixte, le Bureau des affaires juridiques a formulé des propositions à examiner. Le Secrétariat demeure résolu à fournir une assistance technique pour la mise en place du tribunal mixte et pour la mise en œuvre d'autres aspects du chapitre V de l'accord de paix, conformément aux résolutions 2241 (2015), 2252 (2015) et 2327 (2016) du Conseil de sécurité.

VI. Effectifs de la MINUSS et déploiement des contingents supplémentaires

48. Au 23 février, le personnel civil de la MINUSS comptait 2 555 personnes, dont 837 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 350 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 386 Volontaires des Nations Unies. La Mission comprenait 1 561 policiers sur les 2 101 autorisés, dont 665 policiers hors unités constituées, 67 agents de l'administration pénitentiaire et 829 membres d'unités de police constituées. Le déploiement à Djouba de 160 policiers rwandais membres d'unités de police constituées est en attente d'approbation définitive. Celui de 170 policiers ghanéens membres d'unités de police constituées a été retardé par le manque de préparation des contingents et du matériel. Le personnel militaire de la MINUSS s'établissait à 11 746 membres, dont 180 observateurs militaires, 368 officiers d'état-major et 11 198 soldats. Après le retrait du bataillon d'infanterie kenyan, un détachement précurseur de 255 membres du bataillon d'infanterie bangladeshi est arrivé pour le remplacer. L'hôpital cambodgien de niveau II à Djouba a été remplacé par un hôpital indien de niveau II+. Par ailleurs, l'incorporation des ingénieurs militaires britanniques est en cours et sera suivie de celle du personnel de l'hôpital de niveau II, en avril ou en mai. La MINUSS connaît depuis le mois de décembre des retards dans le déploiement du personnel en tenue, qui s'expliquent par la modification des conditions d'entrée imposées par le Gouvernement du Soudan du Sud. Ces changements ont entraîné, au mois de février, le blocage à Entebbe (Ouganda) ou à Nairobi de plus de 200 membres du personnel en uniforme qui ont dû y attendre leurs habilitations, pour certains pendant plus d'un mois. Au 23 février, 45 policiers, trois agents pénitentiaires et 95 militaires attendaient encore leur visa ou habilitation d'entrée.

49. Peu de progrès ont été accomplis dans le déploiement de la force de protection régionale depuis que le Gouvernement provisoire d'union nationale a approuvé sans condition sa mise en place en novembre. L'attribution d'une parcelle de terrain à cette force à proximité de la Maison des Nations Unies à Djouba est en bonne voie. Il est néanmoins essentiel de régler avec le Gouvernement les questions en suspens, y compris le mandat de la force qui est de protéger l'aéroport international de Djouba et l'attribution d'une deuxième parcelle de terrain au nord de Djouba. Le Gouvernement n'a pas encore répondu à la demande de la MINUSS d'organiser une évaluation conjointe de la sécurité de l'aéroport. Les équipes de reconnaissance du Bangladesh, du Népal, du Pakistan et du Rwanda se sont rendues au Soudan du Sud en prévision du déploiement de la force.

50. Au cours de la période considérée, la MINUSS a continué de mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles conformément au rapport que ce dernier a soumis au Conseil de sécurité sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779). L'arrivée d'un conseiller militaire de la MINUSS pour la problématique hommes-femmes vient en outre renforcer les compétences spécialisées de la composante militaire de la Mission en matière d'égalité des sexes et sa capacité de réaction face aux cas de violence sexuelle et sexiste. La MINUSS a également formé 47 agents de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (dont 6 femmes) à la problématique hommes-femmes et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

51. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 48 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 22 restrictions de la liberté de circulation de son personnel et de sous-traitants travaillant exclusivement à la réalisation de son mandat. Parmi les autres violations qu'elle a recensées, on peut citer l'imposition de nouvelles conditions d'entrée au Soudan de Sud s'appliquant spécifiquement au personnel de la MINUSS, l'instauration de frais pour la délivrance des visas et des permis de travail pour le personnel de la Mission et de ses sous-traitants internationaux, quatre agressions physiques à l'encontre de membres du personnel de la MINUSS ou de ses sous-traitants internationaux, une menace directe d'ouvrir le feu sur les membres d'une équipe de patrouille de la MINUSS retournant à la base de Bor et neuf cas d'arrestations et de mises en détention. Cette dernière catégorie comprenait notamment le harcèlement, la détention provisoire et l'interrogatoire par les autorités d'un journaliste de la radio de la MINUSS dans l'exercice de ses fonctions. Elle comprenait également la détention prolongée de trois membres du personnel de la Mission, y compris un autre journaliste de la radio arrêté en 2014 sans inculpation. Depuis décembre 2015, le Service de la sécurité nationale refuse que des représentants de la MINUSS leur rendent visite. La MINUSS a également signalé la pénétration par la force de ses locaux à Bentiu, l'enlèvement d'une personne par un nombre indéterminé de soldats de l'APLS et l'arraisonnement forcé et la perquisition de ses aéronefs par un nombre indéterminé de soldats de l'APLS à Malakal dans le but de contrôler l'identité d'un passager. La Mission continue d'informer le Gouvernement hôte de ces violations par notes verbales et dans des entretiens avec les responsables concernés. Elle lui communique également un relevé mensuel des cas de violations.

52. Pour faire mieux comprendre son mandat, la MINUSS a lancé une stratégie de communication globale qui prévoit une interaction accrue entre les médias et son équipe dirigeante, ainsi que la production de programmes radiophoniques hebdomadaires sur Miraya, la radio de la MINUSS. Afin de toucher le public le plus large possible, les enregistrements de ces programmes sont distribués, dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, aux stations de radio locales afin qu'elles les rediffusent.

VIII. Aspects financiers

53. Dans sa résolution 70/281, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 081 788 400 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Au 13 février 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 574,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 1 980 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituées et au matériel leur appartenant a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2016, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

54. Je reste profondément alarmé par la persistance de la violence entre les forces gouvernementales et les forces d'Opposition dans plusieurs régions du Soudan du Sud, en particulier dans les régions de l'Équatoria et du Haut-Nil ainsi que dans le Bahr el-Ghazal occidental, qui ont entraîné une crise épouvantable, avec des déplacements massifs de civils, des violations graves et systématiques des droits de l'homme, des violences et la famine.

55. Bon nombre de ceux qui ont fui les violences ont fait état, en termes poignants, de meurtres de civils, d'arrestations arbitraires, de mises en détention, d'actes de torture et autres traitements inhumains et dégradants, d'actes de violence sexuelle liée aux conflits, notamment les viols et viols collectifs, et d'actes de pillage et de destruction de biens civils. Je demande à tous les acteurs politiques et militaires de cesser immédiatement les hostilités sur l'ensemble du territoire, et je rappelle au Gouvernement son obligation de mettre fin à ces crimes odieux et de faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes.

56. Le climat d'insécurité qui continue de régner a aggravé encore la situation humanitaire. Le nombre de personnes au bord de la famine ou forcées d'abandonner leurs habitations est stupéfiant. Des mesures urgentes s'imposent pour empêcher de nouvelles atrocités et assurer l'accès de l'aide humanitaire à ceux qui en ont désespérément besoin. Je demande instamment à tous les membres de la communauté internationale d'apporter leur soutien, en usant de leur influence sur les parties au conflit et en finançant des opérations humanitaires.

57. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour protéger les civils contre les violences physiques et créer un environnement protecteur, la MINUSS a renforcé sa présence et intensifié ses patrouilles dans les zones présentant des risques de conflit et de fortes concentrations de déplacés. La Mission et ses partenaires continuent toutefois de se heurter à de nombreuses restrictions d'accès: obstruction des accès aux patrouilles et aux opérations humanitaires, et allongement des délais de traitement voire rejets des demandes d'entrée dans le pays déposées pour les membres du personnel des Nations Unies, ce qui empêche la MINUSS de s'acquitter de ses principales missions. Je me félicite que M. Kiir ait réaffirmé sa volonté de rétablir la liberté de circulation de la MINUSS et des acteurs humanitaires, bien que cette promesse doive se traduire par des mesures concrètes sur le terrain. La question appelle également une mesure forte du Conseil de

sécurité qui reçoit chaque mois des rapports sur les restrictions de circulation et d'accès imposées à la MINUSS. Je compte aussi sur le soutien sans réserve de l'IGAD et de l'Union africaine, et entends les faire participer activement aux efforts actuellement déployés pour lever les nombreux obstacles qui paralysent la mise en œuvre du mandat de la MINUSS et rendent extrêmement difficile l'acheminement de l'aide aux millions de Sud-Soudanais qui en ont besoin.

58. J'exhorte le Gouvernement à accélérer la facilitation du déploiement de la force de protection régionale autorisée, qui constitue une mesure de confiance importante et une avancée vers le renforcement de la sécurité à Djouba. L' appui politique et diplomatique continu des partenaires régionaux et internationaux à la création d'un environnement propice au déploiement rapide de la force de protection régionale est tout aussi essentiel.

59. Les meurtres, les agressions et le harcèlement de membres du personnel de l'ONU et de travailleurs humanitaires constituent non seulement une violation du droit international mais également des actes inadmissibles contre des personnes qui ont quitté leur pays pour se mettre au service de la population du sud-soudanaise. J'invite M. Kiir et M. Riek Machar à ordonner clairement et publiquement à leurs forces respectives de cesser immédiatement ces agissements et je demande que leurs auteurs soient rapidement traduits en justice.

60. J'ai accueilli avec satisfaction le lancement par le Président Kiir d'un dialogue national qui devrait commencer au niveau local et s'achever à l'échelon national. Je prends note du soutien qu'il a demandé aux partenaires régionaux et internationaux pour que ce dialogue soit plus crédible et plus efficace. J'ose espère sincèrement que ce dialogue sera mené avec une véritable volonté de rétablir la paix et de façon à promouvoir la réconciliation nationale, l'entente entre les communautés et la prise en compte des intérêts de toutes les parties en présence au Soudan du Sud. À cet égard, je suis profondément préoccupé par le fait qu'en contradiction avec sa déclaration sur le dialogue national, le Gouvernement contribue activement à entretenir l'escalade du conflit armé, avec toutes les conséquences humaines effroyables que je viens d'évoquer. De toute évidence, un dialogue national est incompatible avec la situation actuelle, qui est celle d'un pays plongé dans un conflit armé attisé par les antagonismes ethniques, où la protection et les libertés des civils sont gravement entravées ou violées. Pour que le dialogue national soit viable, les hostilités doivent cesser dans tout le Soudan du Sud, et l'initiative doit, d'une part, être guidée par une entité impartiale bénéficiant d'une large reconnaissance dans l'ensemble du pays, d'autre part, inclure toutes les parties prenantes sud-soudanaises. Le Gouvernement doit faire en sorte que les Sud-Soudanais de toute origine et de toute sensibilité politique se sentent suffisamment libres et protégés pour participer au dialogue national et exprimer leurs opinions sans crainte.

61. Au cours d'une réunion consultative conjointe organisée en marge du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine, l'Union africaine, l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies ont exprimé sans ambiguïté leur profonde préoccupation face à la propagation des combats et à la situation humanitaire catastrophique au Sud-Soudan. Affirmant notre volonté collective de continuer à participer à la recherche d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans le pays, nous avons insisté pour dire que la solution au conflit ne saurait être que politique et s'inscrire dans le cadre de l'accord de paix de 2015.

62. Il incombe aux dirigeants du pays de prendre les décisions qui s'imposent pour aller vers une paix durable. L'entretien que j'ai eu avec M. Kiir en marge du Sommet de l'Union africaine, au cours duquel nous avons réaffirmé notre détermination à renforcer la coopération à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud, est pour moi un signe d'encouragement. L'ONU reste aussi fermement déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, Alpha Oumar Konaré, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Festus Mogae, les États membres de l'IGAD et d'autres partenaires pour garantir la participation de tous à la mise en œuvre de l'accord de paix et au dialogue national proposé.

63. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour l'engagement sans faille du personnel de la MINUSS qui, dirigée avec tant de compétence par mon Représentant spécial David Shearer, continue de protéger des centaines de milliers de civils, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de promouvoir une concertation politique ouverte à tous. Je remercie tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui ont apporté à la Mission le personnel en tenue et les moyens dont elle avait besoin. Je rends également hommage au courage et au dévouement dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires qui fournissent à la population l'assistance humanitaire dont elle a cruellement besoin, souvent dans des conditions périlleuses.